



Compte rendu de la réunion extraordinaire du CHSCT Finances de Savoie du 21 septembre 2012, consacré au suicide de Hugues Martin, Chef de la Surveillance Douanière à Chamonix, survenu le 24 juillet 2012.

UNANIMITE DU CHSCT

ENTRAVE DU PRESIDENT

Ce CHSCT a été convoqué à la demande des représentants du personnel, après le suicide de notre collègue sur son lieu de vacances.

A l'entame du CHSCT, et devant l'attitude de l'administration se limitant à un simple exercice de compassion, les représentants du personnel ont demandé une suspension de séance pour rédiger la déclaration suivante :

« Monsieur le Président,

En demandant la réunion extraordinaire de ce CHSCT sur le suicide de Hugues Martin, les organisations syndicales espéraient que l'administration sortirait d'emblée de son attitude intenable de déni de tout lien entre le geste de notre collègue et sa souffrance professionnelle.

Nous sommes déçus, mais pas vraiment surpris que vous ne soyez pas capable de dépasser l'attitude minimale de compassion, en précisant au passage bien imprudemment que Hugues Martin n'avait pas laissé d'explication à son geste.

Nous sommes ici pour apporter des éléments démontrant de façon irréfutable l'origine professionnelle de son geste ultime, et pour travailler sur l'organisation et les conditions de travail, afin que des souffrances similaires ne se reproduisent plus. »

La séance s'est poursuivie, le but des organisations syndicales étant de mettre en place une commission d'enquête, ce qui a fait l'objet de l'essentiel des débats (qui ont duré 5 heures), l'administration admettant le principe de cette commission.

Le CHSCT a voté unanimement (7 voix, 4 CGT, 2 Solidaires, 1 FO) sur :

- le principe de l'ouverture d'une enquête.
- le contenu de l'enquête :

« Suite au suicide de Hugues Martin, réaliser une analyse approfondie , fondée sur une recherche documentaire et de terrain, et la réalisation d'entretiens, afin de mettre à jour les éventuels facteurs professionnels intervenant dans le geste de notre collègue.

Déterminer plus largement toutes les causes de mal être au travail dans les services enquêtés.

Proposer des mesures de prévention et d'organisation du travail ayant pour but d'éviter que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

L'objectif est donc d'identifier si les conditions de travail ont pu avoir une influence et, dans cette hypothèse, de rechercher des voies d'amélioration afin d'éviter la reproduction de tels évènements dramatiques »

-le périmètre de l'enquête

« La direction régionale des douanes de Chambéry dans son ensemble, avec une attention particulière pour l'arrondissement de Bonneville.

Agents impactés par la réforme de la chaîne hiérarchique de la surveillance sur l'ensemble du territoire national. »

-la composition de la commission :

Pour l'administration : monsieur Porret, directeur du pôle fiscal de la DDFIP, et madame Grindler, assistante de prévention à la direction régionale des douanes.

Pour les personnes qualifiées : les médecins de prévention, mesdames Jouffrey et Benderbous; les assistantes de service social, mesdames Capello et Niculae, l'inspecteur santé et sécurité au travail monsieur Favard.

Pour les organisations syndicales : François Chabert, secrétaire du CHSCT, et Dominique Rosa Brusin représentants CGT, Pierre Dépieds représentant FO, Agnès Grout et Olivier Guéton représentants Solidaires.

C'est à ce moment que la composition de la commission a fait l'objet de la part du président, d'un point dur (sic) sur la présence d'Agnès Grout. Nous passons aux agents les termes précis employés d'une façon très agressive à l'égard de la secrétaire régionale de Solidaires. Malgré les appels à la raison émis par les représentants du personnel, mettant en balance l'importance du démarrage de l'enquête en vue d'analyser la souffrance au travail des agents et la prise des mesures de prévention, le président est resté bloqué sur sa position avec un ostracisme ciblé sur une personne, et a indiqué que l'enquête ne démarrerait pas avec cette composition.

Il a indiqué saisir le ministère de la question et assuré les représentants d'une réponse rapide. Nous saisissons pour notre part nos fédérations respectives afin qu'elles agissent pour la levée de ce dysfonctionnement grave .

Nous exigeons en effet que la commission désignée à l'unanimité par le CHSCT soit mise en place rapidement et commence à travailler, l'obstacle mis en travers de ce démarrage rapide par le président étant un prétexte. C'est même une entrave à l'application de la circulaire ministérielle qui précise bien qu'en matière d'enquête, les votes du CHSCT s'apparentent à une décision.

Au delà , nous notons que l'administration traîne les pieds, et reste sur une position à mille lieues des enjeux posés par le suicide de notre collègue, et plus généralement l'augmentation de la souffrance au travail pointée notamment par les enquêtes successives menées dans le cadre de l'observatoire interne.